

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS923

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE 4

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 14 :

« Les missions du réseau sont mises en œuvre, en tant que de besoin, en lien avec les acteurs du service public de l'éducation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une disposition peu claire et peu précise de cet article 4 qui prévoit « en tant que de besoin » une mise en oeuvre des missions du réseau France travail avec les acteurs du service public de l'éducation.